

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 OCTOBRE 2021**

Date de convocation : 11 octobre 2021	Nombre de conseillers : en exercice : 15 présents : 12 votants : 14
Date d'affichage du compte-rendu : 26 OCT. 2021	

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt octobre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Loisirs et Culture sous la présidence de M. Le Maire, Christophe GILLES.

Présents : GILLES Christophe – GIAVARINI Pascal – POZZO Maryvonne – LEPAGE Michel - LEBLOND Christine – LEMAITRE Stéphanie - YBERT Valéry – FOSSEY Flavie - THIENNETTE Claude - VANDENAWEELE Guy - GRINCOURT Vincent - LECOEUR Maurice.

Pouvoirs : LECORNU Séverine a donné procuration de vote à LEMAITRE Stéphanie.
LE GUILLOUX Vanessa a donné procuration de vote à LEBLOND Christine.

Absente : LACAILLE Estelle.

Secrétaire de séance : FOSSEY Flavie.

Délibérations adoptées à la majorité des votants :

- ✓ Adoption du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif pour l'exercice 2020
- ✓ Acceptation de la proposition de Gras Savoye, courtier, gestionnaire du contrat groupe et Groupama assureur pour assurer les agents affiliés à la Cnracl et à l'Ircantec et autorisation est donnée à M. Le Maire pour adhérer à ce contrat groupe assurance statutaire couvrant les risques financiers liés aux agents, fonctionnaires ou non titulaires, souscrit par le Centre de Gestion de la Manche pour le compte de la commune et à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférant
- ✓ Attribution du lot n°9 (électricité) pour le marché public relatif à la construction de 4 logements rue des Ecoles à l'entreprise Aumond pour un montant de 22 300,00 € HT suite à un désistement du candidat retenu initialement
- ✓ Autorisation est donnée à M. Le Maire pour signer l'avenant n°1 au lot n°4 (couverture) pour le marché public relatif à la construction de 4 logements rue des Ecoles suite au rachat de l'entreprise du candidat initialement retenu par l'entreprise Corbet
- ✓ Attribution du marché public de travaux pour l'aménagement du lotissement Henri Ermice et de la zone artisanale

- ✓ Choix du Syndicat Départemental d'Energies de la Manche comme maître d'ouvrage et maître d'œuvre de la desserte en électricité du lotissement « Henri Ermice », acceptation d'une participation financière de la commune de 16 800,00 € HT (20 160,00 € TTC)
- ✓ Acceptation de la réalisation de la rénovation du réseau d'éclairage public – route de la Mer – par le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche et acceptation d'une participation financière de la commune de 31 480,00 €
- ✓ Modification de la délibération n° DEL2021-05-30 autorisant M. Le Maire à signer la convention cadre d'accès aux services numériques de Manche Numérique pour l'autoriser à signer également les annexes
- ✓ Autorisation est donnée à M. Le Maire pour autoriser le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche à communiquer à des tiers des données d'un site de consommation (école) raccordé au réseau public de distribution d'électricité et des données de facturation
- ✓ Autorisation est donnée à M. Le Maire pour prendre la décision modificative n°5 au budget commune
- ✓ Autorisation est donnée à M. Le Maire pour prendre la décision modificative n° 1 au budget assainissement
- ✓ Autorisation est donnée à M. Le Maire pour recourir à l'emprunt pour la construction de 4 logements rue des Ecoles et à consulter les organismes bancaires
- ✓ Autorisation est donnée à M. Le Maire pour recourir à l'emprunt pour l'aménagement du lotissement Henri Ermice et de sa zone artisanale et à consulter les organismes bancaires
- ✓ Adhésion à la mission de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes du Centre de Gestion de la Manche et autorisation est donnée à M. Le Maire pour signer la convention d'adhésion correspondante
- ✓ Désignation d'un « représentant invité » à la commission communautaire « Aménagement, Habitat, Environnement » : M. Pascal GIAVARINI
- ✓ Changement définitif du lieu de réunion du conseil municipal : salle polyvalente du bourg

Points rajoutés à l'ordre du jour après accord des conseillers municipaux :

- ✓ Acceptation de la proposition de l'entreprise Valocime pour l'autorisation d'occupation temporaire sur la parcelle cadastrée Section B, n° 107, située à La Lande Houlgatte
- ✓ Cession du tractopelle à l'entreprise Bolloch pour 10 000 €
- ✓ Acceptation du devis de l'entreprise E.S.P.A.C.E. Basse Normandie pour la réalisation d'une passerelle pour engins agricoles sur le cours d'eau « La Brosse » pour un montant de 11 280,00 € HT (13 536,00 € TTC)
- ✓ Approbation de la prise de la nouvelle compétence « Santé : promotion et prévention de la santé via des dispositifs de type Réseau Territorial de Promotion de la Santé (RTPS) et Contrat Local de Santé (CLS) ou autre dispositif par la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche et autorisation est donnée à la communauté de communes pour procéder à la modification de ses statuts communautaires relatifs aux compétences facultatives (point n°9)
- ✓ Attribution du marché public relatif à l'étude de diagnostic du système d'assainissement collectif des eaux usées et de diagnostic pluvial ainsi que de la mise à jour du zonage d'assainissement à l'entreprise Suez Consulting pour un montant de 118 598,90 € HT (142 318,68 € TTC)

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

- ✓ Acceptation de la participation financière de la commune d'un montant de 955,00 € pour une extension de réseau électrique réalisée par le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche, rue du Pré Carré

Fait à Saint-Germain-sur-Ay,
Le 20 octobre 2021,
Le Maire,
Christophe GILLES



